









Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0153 **Dossier OEC/CTC N°:** 13080

Maître d'ouvrage - raison sociale		SARL ANTONETTI			
Adresse		Zone Artisanale de Caldaniccia	- 20167 Sarrola Carcopino		
CODE NAF					
SIRET		326 554 375	326 554 375 00039		
Responsable Légal		Jean-François ANTC	DNETTI (Gérant)		
Opération		Rénovation des bureaux de la SARL Antonetti			
Lieu de réalisation		Sarrola Carcopino			
Date prévisionnelle de réalisation		2014			
CPER 2007-2013		ProDEME (ADEME/CTC)			
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER		non			
Dossier instruit par l'ADEME dans l	e cadre du Grenelle	non			
Instructeurs : ADEME :	BOLLINI Virginie	OEC/CTC:	PAOLI Marie-Dominique		
Gestionnaires : ADEME :	ELORRIAGA Julie	OEC/CTC:			
ADEME		OEC / CTC			
Date de la demande	05/09/2013	Date de la demande			
Date de réception	13/09/2013	Date de réception de la demande			
Date d'accusé de réception	16/09/2013	Date AR du dossier complet			
Date du Comité de Gestion					

MAITRE D'OUVRAGE			
Type de maître d'ouvrage Privé			
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Petite		
Financement	Autofinancement		

CADRE DE L'OPERATION			
Secteur Concurrentiel			
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, règlementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008		

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS			
	Cette opération s'inscrit dans la politique régionale de la CTC et dans la stratégie rénovation de l'ADEME. Le poids de la consommation énergétique des bâtiments en Corse est de 40 % des consommations totales.		
CTC / OEC	La maîtrise de l'énergie est un objectif important du plan de développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie de la CTC, et est en adéquation avec la fiche N°1 de la convention PRODEME, ce projet reçoit donc un avis favorable.		

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte:	La SARL Antonetti souhaite réaliser les travaux d'économies d'énergie de ses bureaux préconisés dans le diagnostic énergétique.
Lieu de réalisation :	Sarrola Carcopino
Description technique de l'opération :	Rénovation des bureaux de la SARL Antonetti situé à Sarrola Carcopino Les travaux qui permettraient d'atteindre des économies de 40 % sur le projet de référence consistent essentiellement à : - l'isolation du faux-plafond (40 cm d'isolant avec un R=10 sur une surface de 170 m2) - l'isolation du toit (6 cm avec un R=2,2 sur une surface de 170 m2) - le remplacement des menuiseries par des nouvelles avec un Uw=1,5 W/m2.K, double vitrage Argon et stores - l'isolation par l'intérieur des murs intérieurs (8 cm de PSE graphité avec un R=4,46 sur une surface de 50 m2) - l'isolation par l'extérieur des murs extérieurs (14 cm d'isolant avec un R=4,46 sur une surface de 200 m2) - le remplacement des convecteurs par une PAC performante réversible - la mise en place d'un système de ventilation VMC simple flux hygroréglable - la mise en place de gradateurs et de détecteur de présence Le diagnostic énergétique conduit aux résultats suivants :
	Cep projet : 70,28 kWhep/m²/an, Cepréf: 118,96 kWhep/m²/an et le Cepinitial: 361,81 kWhep/m²/an donc le Cep projet est inférieur au seuil Cepréf - 40%

Poste	Caractéristiques de la Solution envisagée				
	Poste 1 - ISOLA	TION DE L'ENVEL	OPPE		
Menuiseries		Uw=1,5 W/m2.K, double vitrage Argon et stores			
Isolation faux-plafond		40 cm d'isolant avec un R=10			
Isolation du toit		6 cm d'isolant avec un R=2,2			
Isolation par l'extérieur des murs extérieurs		14 cm d'isola	ant avec un F	R=4,46	
Poste 2	- EQUIPEMENTS de	e chauffage, de ve	entilation et	d'ECS	
Chauffage	PAC performante réversible				
Ventilation	VMC simple flux hygroréglable				
Gestion de l'éclairage artificiel	gradateur et de détecteur de présence				
Echéancier prévisionnel de réalisation	2014				
Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an) MDE : Energie finale économisée (kWh/an) Emissions teqCO2/an (tep/an) Energie primaire économisée (tpe/an)				

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	I Emissions	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	0	34 014,70	26,02	8,27	7,89
Hypothèses	1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep 1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes) 1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep				

Contenu du rapport final	 Procès verbal de réception du bâtiment, Descriptif du déroulement de l'opération et problèmes éventuels rencontrés, Quelques photos des réalisations et des équipements (VMC,Chauffage) 		
	Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.		

Г

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N° 1328C0153 Dossier PRODEME N°13080

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Estimation Coût des travaux de rénovation énergétique (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
Poste 1 - ISOLATION DE L'ENVELO	PPE	
Faux plafond (170 m2)	20 400,00	20 400,00
Isolation intérieure	12 760,00	12 760,00
Menuiseries	14 350,00	8 580,00
Isolation verticale extérieure (200 m2)	28 000,00	28 000,00
Isolation du toit (170 m2)	35 300,00	35 300,00
Sous-total Poste 1	110 810,00	105 040,00
Poste 2 - EQUIPEMENTS de chauffa	age et de ventilation	
Chauffage/Climatisation	22 760,00	22 760,00
Ventilation	5 000,00	5 000,00
Sous-total Poste 2	27 760,00	27 760,00
TOTAL	138 570,00	132 800,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Cette opération relève du secteur concurrentiel.

Cette opération devrait être rattachée au partenariat mis en œuvre avec la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et l'Etat dans le cadre du Programme du Développement des Energies renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie (PRODEME) 2014. Le rattachement sera précisé ultérieurement par simple courrier de l'ADEME. De plus, cette aide est conforme à l'encadrement communautaire (régime cadre exempté X 63/2008 relatif aux aides pour la protection de l'environnement).

Le bénéficiaire récupère la TVA.

2.1 - <u>Détermination du coût admissible (assiette) pour chaque poste</u>

• Isolation de l'enveloppe et équipements de chauffage, de ventilation et d'ECS

Le coût admissible est:

Coût de rénovation énergétique du bâtiment		132 800,00 €
Plafond du coût admissible: (Pour un tel projet relevant du secteur concurrentiel, les dépenses éligibles sont plafonnées à 500 €/m² SHON et à 500 000 €).		66 500,00 €
► Coût admissib	e	66 500,00 €

2.2 - <u>Détermination du montant de l'aide</u>

	Coût admissible (en € HT)	Taux d'aide	Aide ADEME- CTC maximale (en €)
Isolation de l'enveloppe, équipements de chauffage et de ventilation	66 500,00	36,38%	24 189,30
TOTAL			24 189,30

3 - Plan de financement prévisionnel de l'opération

 Sur le coût total du projet de rénovation énergétique 				
ADEME	12 094,65 €	8,7%		
СТС	12 094,65 €	8,7%		
ESB	2 410,70 €	1,7%		
Bénéficiaire	111 907,70 €	80,9%		
TOTAL	138 570,00 €	100,0%		
 Sur le coût admissible : 				
ADEME	12 094,65 €	18,2%		
СТС	12 094,65 €	18,2%		
ESB	2 410,70 €	3,6%		
Bénéficiaire	39 896,60 €	60,0%		
TOTAL	66 500,00 €	100,0%		